Concours régional sur la laïcité 2025-2026

RESUME

Bilan du Concours régional destiné aux établissements scolaires de l'ensemble du territoire académique autour du thème :

« La laïcité, garante de nos libertés »

Organisé par

- L'Observatoire régional de la laïcité Bourgogne-Franche-Comté
- Avec le soutien du Rectorat de la région Bourgogne Franche-Comté

Observatoire régional de la laïcité de Bourgogne Franche-Comté

Concours régional sur la laïcité 2025-2026

La laïcité, garante de nos libertés

Cette initiative avait pour objectif de promouvoir les valeurs républicaines, le respect de la diversité, la liberté de conscience ainsi que le vivre-ensemble auprès des élèves de la région Bourgogne Franche-Comté. Le concours a mobilisé des écoles, collèges et lycées de plusieurs départements de Bourgogne Franche-Comté, autour de productions artistiques, culturelles et citoyennes particulièrement riches et engagées.

L'Observatoire régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté tient à remercier chaleureusement l'ensemble des établissements participants, les équipes pédagogiques, les inspecteurs, les partenaires institutionnels ainsi que les membres du jury pour leur implication et leur engagement dans cette manifestation éducative.

Finalité et objectifs du concours

Le concours régional sur la laïcité a été conçu comme un espace d'expression, de réflexion et de création destiné aux élèves. Les principaux objectifs étaient :

- sensibiliser les jeunes aux principes fondamentaux de la République
- encourager une réflexion collective autour de la laïcité
- favoriser l'expression artistique et citoyenne
- développer l'esprit critique et le respect de l'autre
- valoriser les initiatives pédagogiques menées dans les établissements scolaires.

Le règlement officiel précisait que les productions devaient illustrer les valeurs républicaines, la liberté de conscience, le respect de la diversité et le vivre-ensemble.

Cadre réglementaire et organisation du concours

Le concours a été organisé conformément au règlement officiel transmis aux établissements et aux corps d'inspection.

La participation était ouverte :

- aux écoles élémentaires
- aux collèges
- aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

Les productions pouvaient prendre différentes formes :

- affiches
- bandes dessinées
- vidéos
- podcasts
- expositions
- œuvres plastiques
- chansons

- poèmes.

Chaque projet devait être une création originale, accompagnée d'une note explicative permettant de présenter la démarche pédagogique et citoyenne des élèves.

Les modalités d'envoi, les règles relatives au droit à l'image ainsi que les conditions d'acceptation du règlement ont été scrupuleusement respectées tout au long du processus.

Mobilisation des établissements et participation

Le concours a suscité un réel intérêt au sein des établissements scolaires de la région.

Au total :
- 10 dossiers ont été examinés
- toutes les catégories étaient représentées : écoles, collèges et lycées
- plusieurs départements de Bourgogne Franche-Comté ont participé à cette édition.

Voici la liste des établissements participants :

	Etab	Nom	Ville	Départ	Œuvre	Classement
1	Ecole	Ecole	Chapelle d'Huin	Doubs	Film	1
2		Froidefontaine	FroideFontaine	Belfort	Film	2
1	Collège	Bibracte	Château-Chinon	Nièvre	Affiche	1
2		Louis Pergaud	Villersexel	Haute-saône	film	2
3		Gaston Roupnel	Dijon	Côte d'or	roman photo	3
1	Lycée	Parc des Chaumes	Avallon	Yonne	Escape game	1
2		Georges Colomb	Lure	Haute-Saône	Affiche	2
3		René cassin	Mâcon	Saône et Loire	Film	3
4		Simone Weil	Dijon	Côte d'Or	Affiches	4
5		EREA Simone Veil	Besançon	Doubs	Tableau	Coup de cœur

Parmi les éléments marquants de cette édition, le jury a particulièrement salué la participation : d'une classe de CAP métallier d'un EREA, ayant présenté une réalisation unanimement remarquée pour sa qualité et son originalité.

Les productions reçues ont témoigné :
- d'une grande diversité artistique ;
- d'un fort investissement des élèves ;
- d'une véritable appropriation des valeurs de la République ;

- d’un accompagnement pédagogique de qualité par les équipes éducatives.

Composition et rôle du jury

Conformément au règlement officiel, un jury régional unique a été constitué pour l’ensemble des catégories du concours.

Le jury était composé d’acteurs issus :
- du monde éducatif
- du secteur culturel
- du champ de la citoyenneté et de la vie associative.

Les membres du jury ont procédé à une analyse attentive et équitable des productions, dans le respect du règlement et des principes d’impartialité.

Principes et critères de sélection

Les délibérations se sont appuyées sur les critères définis dans le règlement officiel (en annexe)

Les projets ont notamment été évalués selon :
- la pertinence du message citoyen
- la compréhension des enjeux liés à la laïcité
- l’originalité des productions
- la qualité artistique et technique
- l’implication des élèves
- la cohérence pédagogique de la démarche.

Le jury a veillé à garantir :
- l’égalité de traitement entre les candidats
- la transparence des évaluations
- le respect des règles fixées en amont du concours.

Les décisions ont été prises collectivement à l’issue des délibérations.

Résultats du concours

À l’issue des délibérations, ont été désignés les lauréats suivants :

- **Catégorie Écoles**

1er prix : **École de Chapelle d’Huin (Doubs)** pour la réalisation par une classe de CM1-CM2 d’un film en stop motion intitulé « La colombe laïcité ».

Les élèves ont réalisé une œuvre audiovisuelle originale autour de la laïcité, fondée sur une réflexion collective portant à la fois sur la chance de vivre dans une société garantissant la liberté de conscience et sur la nécessité de préserver ce principe fondamental. À partir d’un

scénario qu'ils ont eux-mêmes imaginé, les élèves ont élaboré un storyboard puis produit une vidéo en participant à l'ensemble des choix artistiques et techniques : écriture, dialogues, décors, musique et mise en scène. Au-delà de sa qualité créative, ce projet a constitué une véritable expérience collective. Il a permis aux élèves de travailler ensemble, de confronter leurs idées, de construire des choix communs et de renforcer les liens au sein du groupe. Cette démarche illustre pleinement les valeurs de dialogue, de respect et de vivre-ensemble que porte la laïcité.

- **Catégorie Collèges**

1er prix : **Collège Bibracte de Château-Chinon (Nièvre)**

Les élèves du Collège Bibracte ont réalisé une affiche de sensibilisation à la laïcité intitulée « Pour une société toujours en paix, respectons la laïcité » à l'issue d'un important travail de réflexion mené dans le cadre des heures d'étude. À travers le visionnage de documentaires, des échanges et des débats, ils ont été amenés à approfondir leur compréhension de ce principe fondamental de la République.
Les élèves délégués ont ensuite été invités à exprimer leur propre vision de la laïcité en proposant des formules et des messages représentatifs de leurs réflexions. De cette démarche collective est née une phrase fédératrice : « Pour une société toujours en paix, respectons la laïcité ». Véritable fil conducteur du projet, cette devise a servi de base à la réalisation d'une affiche destinée à l'ensemble des élèves de l'établissement à l'occasion de la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre.
Souhaitant prolonger cette action éducative, les élèves ont choisi de participer au concours régional. Ils ont enrichi leur création en entourant leur phrase clé de nombreux mots-clés identifiés collectivement : noms communs, verbes, adjectifs et expressions illustrant les différentes dimensions de la laïcité, ce qui vient ainsi éclairer et approfondir le message central de l'œuvre.
Par sa simplicité, sa dimension participative et la richesse de la réflexion qui l'a nourrie, cette réalisation témoigne d'une appropriation concrète des valeurs républicaines par les élèves. Elle met en évidence leur capacité à faire de la laïcité non seulement un principe juridique, mais également un facteur de paix, de respect mutuel et de cohésion au sein de la société.

- **Catégorie Lycées**

1er prix : **Lycée Parc des Chaumes d'Avallon (Yonne)**

Les élèves ont conçu un escape game original permettant de découvrir les fondements de la laïcité à travers une démarche ludique et pédagogique. Le scénario plonge les participants dans un futur lointain où la France a progressivement oublié les principes qui fondent son pacte républicain. Face à cet effacement de la mémoire collective, les joueurs sont investis d'une mission essentielle : reconstituer les grands repères de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État afin de restaurer les valeurs qui garantissent la liberté de conscience et la cohésion nationale. Au fil des énigmes et des défis, les participants sont amenés à retrouver les principaux acteurs de cette loi fondatrice, les dates marquantes de son élaboration ainsi que les notions essentielles qui structurent aujourd'hui encore le principe de laïcité. Cette approche permet d'associer recherche historique, réflexion civique, coopération et esprit critique.

Par la qualité de son scénario, son originalité et sa dimension interactive, ce projet démontre la capacité des élèves à s'approprier un sujet complexe pour le rendre accessible et attractif. Il rappelle également que la laïcité ne constitue pas seulement un héritage historique, mais un principe vivant qui nécessite d'être connu, compris et transmis afin de préserver les libertés individuelles dans le respect du cadre républicain. Cette réalisation illustre pleinement l'ambition du concours : sensibiliser les jeunes citoyens aux principes et aux valeurs de la République en les plaçant au cœur d'une démarche créative, collaborative et porteuse de sens.

- **Prix spécial du jury**

CAP Métallier – EREA Simone Veil de Besançon (Doubs)

Réalisé par les élèves de la section professionnelle de l'EREA Simone Veil de Besançon, qui regroupe les formations CAP Équipier polyvalent du commerce, CAP Maçon, CAP Peintre applicateur de revêtements et CAP Métallier, ce chef-d'œuvre intitulé « La laïcité, notre espace de liberté » prend la forme d'un tableau métallique alliant maîtrise technique et réflexion citoyenne. L'œuvre représente le mot « Laïcité » franchissant et brisant des barreaux métalliques. À travers cette représentation, les élèves ont souhaité montrer que la laïcité est un principe d'émancipation qui permet à chacun d'exercer sa liberté. Toutefois, cette liberté s'inscrit dans un cadre commun : celui du respect des principes et des valeurs de la République. Les couleurs républicaines présentes dans l'œuvre rappellent que la laïcité constitue le socle qui nous permet à tous de faire société. En conciliant liberté individuelle et respect des règles communes, elle favorise la cohésion sociale, l'égalité et la fraternité. Par la force de son message et la qualité de sa réalisation, cette œuvre illustre avec justesse la laïcité comme un espace de liberté partagé, garant de l'unité républicaine.

Le jury tient également à saluer l'ensemble des établissements participants dont les travaux ont contribué à la richesse et à la qualité de cette édition.

Valorisation des productions et des lauréats

Le concours a permis de mettre en lumière des projets pédagogiques de grande qualité, portés par les établissements et illustrant de manière concrète les principes et les valeurs de la laïcité.

Afin de reconnaître et de valoriser l'engagement des élèves et des équipes éducatives, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- l'organisation d'une exposition des œuvres et productions lauréates au cours de l'année, permettant leur diffusion auprès d'un large public
-
- une cérémonie de remise des récompenses aux lauréats, rendue possible grâce au soutien de notre partenaire, le Crédit Agricole et la région Bourgogne-Franche-Comté selon le calendrier suivant :

Lauréats	Date de remise du prix	Lieu
École de Chapelle d'Huin (Doubs)	Jeudi 18 juin de 14 h. 30 à 15 h. 30.	1 place de l'Ecole 25270 Chapelle-d'Huin
Collège Bibracte de Château-Chinon (Nièvre)	Lundi 15 juin à 16 h.	Rue de Cortona 58120 Chateau-Chinon
Lycée Parc des Chaumes d'Avallon (Yonne)	Septembre 2026 (les élèves sont actuellement en stage)	14-16 avenue du Parc des Chaumes 89200 Avallon
CAP Métallier – EREA Simone Veil de Besançon (Doubs)	Mardi 23 juin de 10 h. à 11 h.	12 chemin de la Chaille 25000 Besançon

- la mise en ligne des projets récompensés sur le site de l'Observatoire Régional de la Laïcité
- une valorisation des lauréats auprès des institutions partenaires et des acteurs éducatifs du territoire
- une communication dédiée visant à faire connaître les réalisations distinguées et à promouvoir les bonnes pratiques développées dans les établissements.

L'Observatoire régional de la Laïcité formule le souhait que cette dynamique puisse se poursuivre et s'amplifier lors des prochaines éditions.

Observatoire régional
de la laïcité
de Bourgogne Franche-Comté

Règlement Officiel du Concours Régional sur la Laïcité

Article 1 – Objet du concours

Le présent concours a pour objectif de promouvoir les valeurs de la laïcité auprès des élèves de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il invite les participants à s'exprimer, de manière créative et argumentée, sur le thème : « **La laïcité, garante de nos libertés.** »

Article 2 – Public concerné

Le concours est ouvert aux établissements scolaires de la région Bourgogne-Franche-Comté, répartis en trois catégories :

- Écoles élémentaires (cycle 3),
- Collèges,
- Lycées (généraux, technologiques et professionnels).

La participation est possible à titre collectif (classe entière ou groupe d'élèves, encadrés par un adulte référent).

Article 3 – Modalités de participation

Chaque établissement peut proposer une seule production par catégorie.

Les productions peuvent prendre des formes variées : Affiche, bande dessinée, vidéo, podcast, exposition, œuvre plastique, chanson, poème.

Une brève explication écrite (1 page max) accompagne la création pour contextualiser le travail. Préciser qui vous êtes, comment vous avez construit cette production, que défendez-vous ou exprimez-vous au travers de cette production ?

Les travaux devront être des créations originales, non publiées auparavant et libres de droits.

Article 4 – Thème du concours

Le thème de l'année 2026 est : « **La laïcité, garante de nos libertés.** » Les productions devront illustrer ce thème en s'appuyant sur les valeurs républicaines, la liberté de conscience, le respect de la diversité, et le vivre-ensemble.

Article 5 – Calendrier

Inscriptions ouvertes **dès le 20** septembre 2025 **via un formulaire en ligne :**
https://observatoirelaicite-bfc.fr/
Date limite d'envoi des productions : 15 mars 2026.

Les projets sont à transmettre par voie numérique (ou postale pour les productions matérielles), avec les autorisations parentales si besoin.

Observatoire régional de la laïcité de Bourgogne Franche-Comté

Délibérations du jury : avril 2026

Remise des prix : décembre 2026

Article 6 – Jury

Un **jury régional UNIQUE pour les 3 niveaux du concours**, composé d'acteurs de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté, évaluera les productions selon :

- La pertinence et la clarté du message citoyen en fonction de la catégorie
- L'originalité et la qualité artistique
- L'implication des élèves
- La qualité de la réalisation

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 7 – Prix

Trois prix seront attribués.

- Un prix École,
- Un prix Collège,
- Un prix Lycée.

Les lauréats recevront une dotation destinée à soutenir un projet éducatif en lien avec les valeurs de la République.

Des mentions spéciales pourront être décernées.

Article 8 – Conditions d'envoi

Les productions doivent être envoyées au format numérique (ou par voie postale si le format l'exige) à l'adresse suivante :

Observatoire régional de la laïcité Bourgogne Franche Comté
Maison des associations
2 rue des Corroyeurs
B n°YY11
21068 Dijon Cedex

Elles devront être accompagnées de :

- La fiche d'inscription dûment complétée (disponible en annexe),
- Une attestation sur l'honneur d'originalité,
- L'autorisation parentale pour toute participation incluant l'image ou la voix d'un élève mineur.

Observatoire régional de la laïcité de Bourgogne Franche-Comté

Délibérations du jury : avril 2026

Remise des prix : décembre 2026

Article 6 – Jury

Un **jury régional UNIQUE pour les 3 niveaux du concours**, composé d'acteurs de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté, évaluera les productions selon :

- La pertinence et la clarté du message citoyen en fonction de la catégorie
- L'originalité et la qualité artistique
- L'implication des élèves
- La qualité de la réalisation

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 7 – Prix

Trois prix seront attribués.

- Un prix École,
- Un prix Collège,
- Un prix Lycée.

Les lauréats recevront une dotation destinée à soutenir un projet éducatif en lien avec les valeurs de la République.

Des mentions spéciales pourront être décernées.

Article 8 – Conditions d'envoi

Les productions doivent être envoyées au format numérique (ou par voie postale si le format l'exige) à l'adresse suivante :

Observatoire régional de la laïcité Bourgogne Franche Comté
Maison des associations
2 rue des Corroyeurs
B n°YY11
21068 Dijon Cedex

Elles devront être accompagnées de :

- La fiche d'inscription dûment complétée (disponible en annexe),
- Une attestation sur l'honneur d'originalité,
- L'autorisation parentale pour toute participation incluant l'image ou la voix d'un élève mineur.